

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur



Module 2.2

Consulter le programme de transmission des données périodiques

Février 2017

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.mddelcc.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Visitez notre site Web : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domest-communautaire-municipal.htm#suivi>.

Référence à citer

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Système SOMAEU – Module 2.2 Consulter le programme de transmission des données périodiques. 2017. 21 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domest-communautaire-municipal.htm#suivi> (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77693-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2017

Liste des modules

Module 0 : Aide à la navigation

Module 1 : Gestion des OMAEU

Module 2 : Obligations

Module 2.1 : Non-conformités (à venir)

Module 2.2 : Consulter le programme de transmission des données périodiques

Module 2.3 : Normes et exigences

Module 2.4 : AAM (à venir)

Module 3 : Transmission des données

Module 4 : Rapports opérationnels

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur (exploitants municipaux et mandataires)

Module 2.2

Consulter le programme de transmission des données périodiques

Le programme de transmission des données périodiques dans le système SOMAEU

Le programme de transmission des données périodiques dans le système SOMAEU est disponible lorsque l'inscription d'un OMAEU est complétée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce programme est personnalisé en fonction du type de station d'épuration exploitée par la municipalité et de sa catégorie de suivi. Le suivi des ouvrages de surverse est principalement basé sur le type d'enregistreur de débordement en place et les modalités de transmission disponibles (télémétrie ou télésignalisation).

Outre la transmission des données requises par le système SOMAEU, l'exploitant municipal doit conserver et tenir à jour un registre relativement à l'exploitation de ses ouvrages. Ce registre est prescrit par l'article 14 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).

Pour connaître l'ensemble du programme de suivi de la station d'épuration et des ouvrages de surverse, l'exploitant municipal doit consulter le document intitulé « [Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées](#) », qui est disponible sur le site Web du MDDELCC.

Table des matières

Accéder à la tâche.....	7
Choisir le contexte d'un OMAEU.....	8
Consulter le programme de transmission des données périodiques.....	9
Le programme de transmission des données périodiques.....	14
Exigences de suivi à la station d'épuration.....	14
Exigences de synchronisation de l'échantillonnage.....	18
Exigences de visite aux ouvrages de surverse.....	20

Accéder à la tâche

L'utilisateur peut consulter le programme de transmission des données périodiques en sélectionnant le menu « **Obligations** » **1**, puis la tâche « **Consulter le programme de transmission des données périodiques** » **2**.

The screenshot displays the 'enviro WEB' web application interface. At the top left, the logo for 'Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec' is visible. To the right, the 'enviro WEB' logo is accompanied by the text 'SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES'. A dark blue navigation bar contains the following links: 'Accueil', 'Intranet', 'Portail Québec', 'Pour nous joindre', 'Accessibilité', and 'Quitter'. Below this bar, a horizontal menu is shown with the following items: 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', 'Transmission des données', and 'Rapports opérationnels'. The 'Obligations' item is highlighted with a blue background and a circled '1'. A dropdown menu is open under 'Obligations', showing two options: 'Consulter le programme de transmission des données périodiques' (highlighted with a blue background and a circled '2') and 'Normes et exigences'. A mouse cursor is positioned over the 'Consulter le programme de transmission des données périodiques' option.

Choisir le contexte d'un OMAEU

L'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit cliquer sur celui pour lequel il souhaite consulter le programme de transmission des données périodiques. À cet effet, il clique sur le « **Nom de l'OMAEU** » ¹ à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur est en contexte de cet OMAEU tant qu'il ne le supprime pas¹. L'exploitant municipal qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement la page Consulter le programme de transmission des données périodiques (page 9).

Logo: Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB > SUMI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Accueil Intranet Portail Québec Pour nous joindre Accessibilité Quitter

Accueil Gestion des OMAEU Obligations Transmission des données Rapports opérationnels

*Champ obligatoire

Consulter le programme de transmission des données périodiques

Sommaire des inscriptions Résultats trouvés : 2

Nom de l'OMAEU	N° de la station	Date d'inscription	Statut	Date du statut	État d'avancement	Date de l'état d'avancement
OMAEU de la Ville Durable	12345-6		Officiel	2016-10-13	À vérifier	2016-10-13
OMAEU VERTE	84894-8		Brouillon	2016-09-07	Inscrit	2016-09-07

Navigation: 1, Nombre de lignes : 15, Page 1 de 1, éléments 1 à 2 de 2.

¹ Voir le module 0 « Aide à la navigation » pour plus de détails.

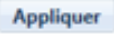
Consulter le programme de transmission des données périodiques

L'utilisateur souhaitant consulter le programme de transmission des données périodiques doit saisir des Critères de sélection généraux avant tout. Il doit ainsi sélectionner le « **Secteur d'exploitation** » **1** ainsi que la « **Période de début du rapport** » et la « **Période de fin du rapport** » **2** pour lesquelles il souhaite obtenir de l'information.

Tous les OMAEU inscrits dans le système SOMAEU possèdent un secteur d'exploitation de base portant le nom de l'OMAEU. Certains exploitants municipaux peuvent toutefois avoir choisi de créer des secteurs d'exploitation supplémentaires². L'utilisateur devra donc consulter le programme de transmission des données périodiques pour le secteur d'exploitation sélectionné.

Étant donné que la transmission de données périodiques peut varier d'un mois à l'autre pour une station d'épuration (ex. : norme en phosphore total ou en coliformes fécaux établie sur une période spécifique), l'utilisateur devrait sélectionner une période annuelle complète (de janvier à décembre) pour consulter le programme.

En ce qui concerne les ouvrages de surverse, l'utilisateur peut sélectionner une période mensuelle (ex. : janvier) pour connaître le programme de transmission des données périodiques de ses ouvrages de surverse (principalement les visites aux ouvrages de surverse) tant que la façon de répertorier les débordements n'est pas modifiée (ex. : installation d'un enregistreur électronique de débordement) ou que les modalités de transmission ne sont pas modifiées (ex. : ajout ou enlèvement d'un équipement de télésignalisation ou de télémétrie). Par ailleurs, si un ouvrage de surverse a été éliminé ou ajouté au cours de l'année, l'utilisateur devra vérifier l'impact de cette intervention sur le programme de transmission des données périodiques de cet ouvrage de surverse.

Une fois les Critères de sélection généraux sélectionnés, l'utilisateur clique sur le bouton  **3**.

² Voir le module 1.2 « Secteurs d'exploitation ».

Consulter le programme de transmission des données périodiques

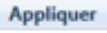
Critères de sélection généraux



1 **Secteur d'exploitation :***

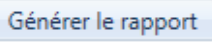
2 **Période de début du rapport :*** **Période de fin du rapport :***


Note : Le programme peut être consulté pour une période maximale de 12 mois.

3 **Appliquer**

Lorsque l'utilisateur a cliqué sur le bouton  **3**, la Liste des points d'échantillonnage et de mesure et la Liste des ouvrages de surverse du secteur d'exploitation s'affichent respectivement sous les sections identifiées Critères de sélection des points d'échantillonnage et de mesure et Critères de sélection des ouvrages de surverse.

L'utilisateur peut sélectionner ou désélectionner tous les éléments d'une liste en cliquant sur le bouton  **4** dans le haut de la liste. L'utilisateur peut également choisir les points d'échantillonnage et de mesure ainsi que les ouvrages de surverse pour lesquels il souhaite générer le programme de transmission des données périodiques en cliquant sur bouton  **5**.

Finalement, le bouton  **6** permet de générer le rapport selon les Critères de sélection généraux, les Critères de sélection des points d'échantillonnage et de mesure et les Critères de sélection des ouvrages de surverse.

À tout moment, l'utilisateur peut cliquer sur le bouton  **7** pour modifier les Critères de sélection généraux et générer à nouveau le rapport.

Consulter le programme de transmission des données périodiques

Critères de sélection généraux

Secteur d'exploitation :*

OMAEU de la Ville Durable

Période de début du rapport :*

2017-01

Période de fin du rapport :*

2017-02

Note : Le programme peut être consulté pour une période maximale de 12 mois.

7 Réinitialiser Appliquer

Critères de sélection des points d'échantillonnage et de mesure

Liste des points d'échantillonnage et de mesure



4	<input checked="" type="checkbox"/>	Position	N°	Nom	Point de mesure seulement	Date de mise en service	Date de mise hors service	Système de traitement
5	<input checked="" type="checkbox"/>	Affluent	1	Amont du canal parshall	<input type="checkbox"/>	1997-12-01		BA(RBS)-6
	<input checked="" type="checkbox"/>	Effluent final	2	Aval de la désinfection	<input type="checkbox"/>	1997-12-01		BA(RBS)-6


Critères de sélection des ouvrages de surverse

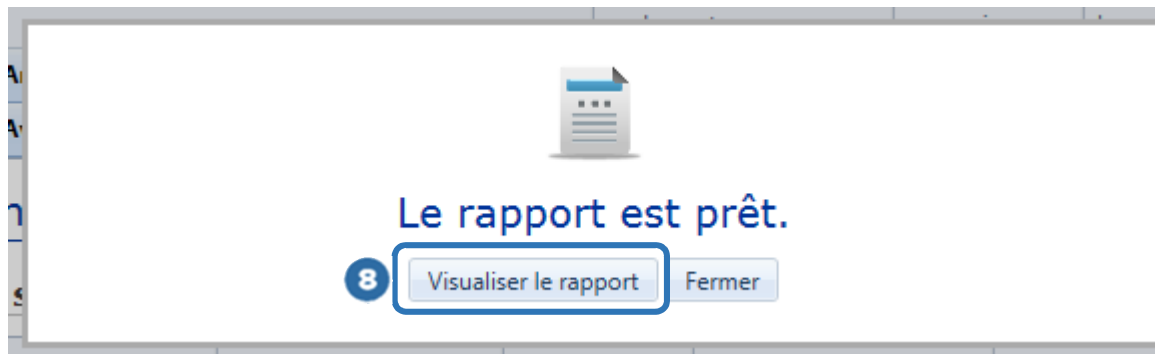
Liste des ouvrages de surverse

4	<input checked="" type="checkbox"/>	N°	Nom	Type de trop-plein	Débit passant par l'ouvrage	Type d'enregistreur	Nombre d'enregistreurs	Date de mise en service	Date de mise hors service
	<input checked="" type="checkbox"/>	9	Entrée de la station (T.P.)	REG	100,00 %	EED volume	1	1997-12-01	
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	No 1 (P.P.)	PP	2,50 %	EED volume	1	1997-12-01	
5	<input checked="" type="checkbox"/>	7	No 4 (P.P.)	RE	26,90 %	EED volume	1	1997-12-01	
	<input checked="" type="checkbox"/>	8	No 5 (P.P.)	PP	50,00 %	EED volume	1	1997-12-01	
	<input checked="" type="checkbox"/>	10	No 6 (T.P.)	RE	92,50 %	EED volume	1	1997-12-01	

6 Générer le rapport

Lorsque le rapport est prêt, une fenêtre s'ouvre et l'utilisateur clique sur le bouton   afin que le rapport concernant le programme de transmission des données périodiques s'affiche dans une nouvelle fenêtre du navigateur en format PDF. L'utilisateur peut ainsi l'imprimer ou l'enregistrer pour consultation ultérieure ou pour l'intégrer au registre d'exploitation de ses ouvrages (article 14 du ROMAEU).

Le bouton  permet à l'utilisateur de ne pas générer le rapport et de demeurer sur la page en cours afin de modifier sa sélection au besoin tout en conservant les Critères de sélection généraux sélectionnés précédemment.



Le programme de transmission des données périodiques

Exigences de suivi à la station d'épuration

Le programme de transmission des données périodiques présente pour chaque mois selon la période sélectionnée les exigences de suivi à l'affluent de la station d'épuration (paramètres d'analyse et mesures) puis les exigences de suivi à l'effluent final de la station d'épuration (paramètres d'analyse, mesures et essais biologiques). Dans certains cas, des exigences de suivi sont fixées à l'effluent (ex. : point d'échantillonnage et de mesure avant qu'une station d'épuration infiltre ses eaux usées dans le sol pour vérifier la concentration en phosphore total).

Un bandeau vert **1** présente pour chaque mois de la « **période** » sélectionnée la position du « **point d'échantillonnage et de mesure** » (affluent, effluent ou effluent final), son numéro séquentiel et son nom. À la droite du bandeau, le « **système de traitement** » est identifié par le type de traitement abrégé et sa catégorie de suivi.

Une description du suivi à effectuer pour chaque paramètre d'analyse, mesure ou essai biologique lorsque le cas s'applique est présentée sous les colonnes **2** suivantes :

- « **Élément** » : cette colonne présente la description d'un paramètre d'analyse, d'une mesure ou d'un essai biologique lorsque le cas s'applique.
- « **Fréquence d'échantillonnage** » : cette colonne présente la fréquence minimale exigée par le MDDELCC.
- « **Intervalle d'échantillonnage** » : cette colonne présente l'intervalle minimal à respecter par l'exploitant municipal entre deux prélèvements d'échantillons d'eaux usées aux fins d'analyse, de mesure ou de réalisation d'un essai biologique lorsque le cas s'applique.
- « **Délai de transmission** » : cette colonne présente le délai maximal de transmission du résultat au MDDELCC. Ce délai est normalement de 42 jours et il est lié à la transmission du rapport mensuel.
- « **Type d'assujettissement** » : cette colonne présente le type d'assujettissement lié à l'exigence de suivi. De façon générale, un type d'assujettissement réglementaire fait référence au ROMAEU et un type d'assujettissement

supplémentaire fait référence à une exigence de suivi formulée par le MDDELCC ou imposée dans le cadre d'une attestation d'assainissement.

- « **Méthode d'analyse** » : cette colonne présente la méthode d'analyse qui doit être employée par le laboratoire agréé de l'exploitant municipal.
- « **Limite de détection** » : cette colonne présente la limite de détection attendue de la méthode d'analyse.
- « **Méthode d'échantillonnage** » : cette colonne présente la méthode d'échantillonnage attendue en fonction de la taille et du type de système de traitement.
- « **Période de suivi spécifique** » : cette colonne présente les dates de début et de fin d'une période d'échantillonnage lorsque cette dernière ne correspond pas au 1^{er} jour et au dernier jour du mois. Par exemple, la période de suivi spécifique pour le phosphore total pourrait être du 15 mai au 14 octobre pour certaines stations d'épuration.

Exemple de programme de transmission des données à l'affluent au mois de mai

Programme de transmission des données

1	Période : 2017-05	Point d'échantillonnage et de mesure : Affluent - 1 - Amont du canal parshall	Système de traitement : BA(RBS)-6
----------	-------------------	---	-----------------------------------

Paramètres d'analyse								
Élément	Fréquence d'échantillonnage	Intervalle d'échantillonnage	Délai de transmission	Type d'assujettissement	Méthode d'analyse	Limite de détection	Méthode d'échantillonnage	Période de suivi spécifique
Demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 315 - D80 1.1	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
Demande chimique en oxygène	5/sem.	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	MA. 315 - DCO 1.1	5 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
Matières en suspension	5/sem.	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	MA. 115 - S.S. 1.2	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
Phosphore total	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 300 - NTPT 2.0	0,05 mg/L	Composite - proportionnel au débit	À partir du 15 mai
Phosphore total	1/sem.	5 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 300 - NTPT 2.0	0,05 mg/L	Composite - proportionnel au débit	

Note: L'intervalle d'échantillonnage est précisé à la section "Exigences de vidange des eaux usées" du programme de transmission de données. Les périodes de vidange des eaux usées sont également précisées dans cette section.

Mesures prises sur place								
Élément	Fréquence d'échantillonnage	Intervalle d'échantillonnage	Délai max. de transmission	Type d'assujettissement	Méthode d'analyse	Limite de détection	Méthode d'échantillonnage	Période de suivi spécifique
Débit journalier	1/jour	0 Jour	42 Jours	Réglementaire	Non applicable	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	
Hauteur de précipitations	1/jour	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	Non applicable	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	
Précision de l'étalonnage du débitmètre	1/an	274 Jours	42 Jours	Réglementaire	Non applicable	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	

Exemple de programme de transmission des données à l'effluent au mois d'octobre

Programme de transmission des données

1	Période : 2017-10	Point d'échantillonnage et de mesure : Effluent final - 2 - Aval de la désinfection	Système de traitement : BA(RBS)-6
----------	-------------------	---	-----------------------------------

Paramètres d'analyse									
2	Élément	Fréquence d'échantillonnage	Intervalle d'échantillonnage	Délai de transmission	Type d'assujettissement	Méthode d'analyse	Limite de détection	Méthode d'échantillonnage	Période de suivi spécifique
	Demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 315 - DBO 1.1	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 315 - DBO 1.1	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée	1/sem.	5 Jours	42 Jours	Réglementaire	MA. 315 - DBO 1.1	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Demande chimique en oxygène	5/sem.	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	MA. 315 - DCO 1.1	5 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Matières en suspension	5/sem.	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	MA. 115 - S.S. 1.2	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Matières en suspension	5/sem.	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	MA. 115 - S.S. 1.2	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Matières en suspension	1/sem.	5 Jours	42 Jours	Réglementaire	MA. 115 - S.S. 1.2	1 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Coliformes fécaux	5/sem.	0 Jour	42 Jours	Supplémentaire	MA. 700 - Fac.Ec 1.0	2 UFC/100 mL	Composite - proportionnel au débit	
	Phosphore total	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 300 - NTPT 2.0	0,05 mg/L	Composite - proportionnel au débit	Jusqu'au 14 octobre
	Phosphore total	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 300 - NTPT 2.0	0,05 mg/L	Composite - proportionnel au débit	Jusqu'au 14 octobre
	Phosphore total	1/sem.	5 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 300 - NTPT 2.0	0,05 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Azote ammoniacal total	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 300 - N 2.0	0,05 mg/L	Composite - proportionnel au débit	
	Alcalinité	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	MA. 315 - AlC-Ac1 1.0	8 mg/L	Composite - proportionnel au débit	

Note: L'intervalle d'échantillonnage est précisé à la section "Exigences de vidange des eaux usées" du programme de transmission de données. Les périodes de vidange des eaux usées sont également précisées dans cette section.

Essais biologiques								
Élément	Fréquence d'échantillonnage	Intervalle min. d'échantillonnage	Délai de transmission	Type d'assujettissement	Méthode d'analyse	Limite de détection	Méthode d'échantillonnage	Période de suivi spécifique
Létalité avec daphnie	1/trim.	60 Jours	42 Jours	Réglementaire	Voir note	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	
Létalité avec truite arc-en-ciel	1/trim.	60 Jours	42 Jours	Réglementaire	Voir note	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	

Note: Les essais biologiques sont réalisés selon un mode opératoire à concentration unique ou à concentrations multiples avec ou sans stabilisation du pH. La procédure est décrite à l'annexe II du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Mesures prises sur place								
Élément	Fréquence d'échantillonnage	Intervalle d'échantillonnage	Délai max. de transmission	Type d'assujettissement	Méthode d'analyse	Limite de détection	Méthode d'échantillonnage	Période de suivi spécifique
pH	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	Non applicable	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	
pH	1/sem.	5 Jours	42 Jours	Réglementaire	Non applicable	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	
Température de l'eau	3/sem.	1 Jours	42 Jours	Supplémentaire	Non applicable	Non applicable	Composite - proportionnel au débit	

Exigences de synchronisation de l'échantillonnage

Cette section du programme de transmission des données présente les exigences de synchronisation de l'échantillonnage. Une exigence de synchronisation de l'échantillonnage signifie que lorsqu'un échantillon d'eaux usées est prélevé aux fins d'analyse, de mesure ou d'essai biologique, l'exploitant doit, pour le même échantillon d'eaux usées, prévoir l'analyse de paramètres complémentaires, des mesures complémentaires faites sur place ou la réalisation d'essais biologiques complémentaires.

Par exemple, lorsque la demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée (DBO₅C) est analysée (élément principal), une analyse de la demande chimique en oxygène (DCO) est également requise (élément complémentaire). Autre exemple, lorsque l'azote ammoniacal total (NH₃-NH₄⁺) est analysé (élément principal), une mesure du pH et une autre de la température doivent être prises sur place (éléments complémentaires).

La synchronisation avec les éléments complémentaires (identifiés sous le bandeau de couleur verte **2**) est uniquement exigée lorsque l'élément principal (identifié dans le bandeau de couleur verte **1**) doit être analysé, mesuré ou réalisé .

Programme de transmission des données

Exigences de synchronisation de l'échantillonnage

1

Paramètre d'analyse : Demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée

2

Demande chimique en oxygène

Paramètre d'analyse : Azote ammoniacal total

pH

Température de l'eau

Mesure prise sur place : pH

Alcalinité

Exigences de visite aux ouvrages de surverse

Pour chaque ouvrage de surverse, des exigences de visite sont indiquées dans le programme de transmission des données. Contrairement aux exigences de suivi à la station d'épuration, les exigences de visite à un ouvrage de surverse pour la période sélectionnée sont présentées sur la même page du rapport. Une page est générée pour chaque ouvrage de surverse.

Un bandeau vert **1** identifie l'ouvrage de surverse par son numéro séquentiel, son nom et le type de trop-plein.

Une description du suivi à effectuer pour l'ouvrage de surverse est présentée sous les colonnes **2** suivantes :

- « **Période** » : cette colonne présente le mois visé par l'exigence.
- « **Type d'enregistreur** » : cette colonne présente le type d'appareil qui enregistre la fréquence, le moment où se produit le débordement et sa durée cumulée quotidienne. L'enregistreur électronique de débordement sans calcul du volume (EED) est le type d'appareil qui répond aux prescriptions réglementaires. Certains appareils permettent en plus de calculer le volume cumulé quotidien. Ces appareils sont des enregistreurs électroniques de débordement avec calcul du volume (EED volume).
- « **Nombre d'enregistreurs** » : cette colonne présente le nombre d'enregistreurs mis en place dans l'ouvrage de surverse et permet de constater si une redondance de cet équipement est assurée.
- « **Fréquence de visite** » : cette colonne présente la fréquence minimale de visite par l'exploitant municipal à l'ouvrage de surverse.
- « **Intervalle de visite** » : cette colonne présente le nombre de jours à respecter entre deux visites à l'ouvrage de surverse.

Programme de transmission des données

Exigences de visite aux ouvrages de surverse

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport

1 **Ouvrage de surverse : 9 - Entrée de la station (T.P.) - REG**

Période	Type d'enregistreur	Nombre d'enregistreurs	Fréquence de visite	Intervalle de visite
2017-01	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-02	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-03	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-04	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-05	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-06	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-07	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-08	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-09	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-10	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-11	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours
2017-12	EED volume	1	1 fois/mois	14 jours



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 